



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013

DELIBERATION N° DEL109-13

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20131118-DEL109-13-DE
Date de télétransmission : 25/11/2013
Date de réception préfecture : 25/11/2013

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 18 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 12 novembre 2013, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

Mmes N. AMBREGNI, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA,
C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES,
J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER,
P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Isabelle BEREZIAT (Pouvoir à M. BREUILLÉ en date du 05/11/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à J-C. GUERRE-GENTON) en date du 18/11/13)
M. Georges MORIN (Pouvoir à C. POLENTINI en date du 18/11/13)
M. Claude SERGENT (Pouvoir à S. BRANON-MAILLET en date du 13/11/13)

Absents excusés :

Mmes Joëlle BEAUGEON, Geneviève PROSCHE-LEMAIRE, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN,
Christine PICCA, MM. Jérôme DESMOULINS.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement
au Comité social du personnel de la ville de Gières.**

Rapporteur : Christelle POLENTINI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

Le Comité social du personnel, dont les principales recettes sont la subvention de la ville, les
cotisations des personnels adhérents et les produits des manifestations propose des aides et
des facilités aux agents et organise différents événements.

La ville de Gières, soucieuse d'encourager ces différentes actions envers le personnel, verse
chaque année une subvention qui représente plus de la moitié de son budget.

La subvention au titre de l'année 2013 est fixée à 0,42 % de la masse salariale (Ville et
CCAS), comme les années précédentes.

Aussi, M. le Maire propose au conseil municipal :

- de verser une subvention de fonctionnement de 24 500 € pour l'année 2013 au Comité social du personnel,
- de dire que les crédits sont ouverts au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget de la ville 2013.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 18 novembre 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI